

DES PAYS DE LA LOIRE

Maison des Sports 44 rue R. Rolland

BP 90312

44103 NANTES CEDEX 4

COMITE DEPARTEMENTAL :

44 49 53 72 85

N° du CLUB :

NOM DU CLUB :

NOM DU CORRESPONDANT :

AFFILIATION-REAFFILIATION / COTISATION REGIONALE

BORDEREAU DE VERSEMENT

A retourner à la ligue entre le 1er et le 15 juillet 2011 avec le montant total.

Joindre l'exemplaire du formulaire de réaffiliation validé sur internet

(conservez une copie au club)

1. AFFILIATION / REAFFILIATION FEDERALE

COMPRENANT L'ABONNEMENT OBLIGATOIRE A LA REVUE

<i>Suivant le niveau du club</i>	% par rapport à 2010-2011	TOTAL
Nouveau club (affiliation)		0 €
Clubs nationaux	1,69%	236 €
Clubs régionaux	-45%	160 €
Clubs départementaux, beach, loisir	4,51%	70 €
Nouvelle UGS (nationale)		0 €
Nouvelle UGS (régionale)		0 €
1ère réaffiliation clubs nationaux (année suivant la création : 50% de la part réaffiliation)		118 €
1ère réaffiliation clubs régionaux (année suivant la création : 50% de la part réaffiliation)		80 €
1ère réaffiliation clubs départementaux, beach et loisir (année suivant la création : 50% de la part réaffiliation)		35 €

**ENTOURER
LE
MONTANT**

2. COTISATION REGIONALE DES CLUBS

Club ayant au moins une équipe senior nationale	535,00 €
Club ayant au moins une équipe senior régionale mais pas d'équipe nationale	319,00 €
Club évoluant au niveau départemental ou club loisir ou club beach volley	gratuit

**ENTOURER
LE
MONTANT**

MODALITES DE REGLEMENT :

CHEQUE GLOBAL à l'ordre de la L.P.L.V.B.

ACCOMPAGNANT LE BORDEREAU DE VERSEMENT

CONDITION REGLEMENTAIRE DE REAFFILIATION :

Conformément aux Règlements Généraux de la FFVB (article 61), au RGEN et RGSER (article 9), **un club doit être à jour de ses obligations financières pour être réaffilié et engagé dans un championnat FFVB, qu'il soit national, régional ou départemental (Y COMPRIS LE MONTANT DU DE LA SAISON PRECEDENTE, que vous voudrez bien régler au plus tard avec la réaffiliation du club).**

Date et signature :

Cachet du Club

Visa Trésorier Ligue